

*EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bécancour, tenue le 4 février 2013.*



*Sont présents : La mairesse, madame Gaétane Désilets, monsieur le conseiller Fernand Croteau, monsieur le conseiller Guy Richard, monsieur le conseiller Karl Grondin, monsieur le conseiller Mario Gagné, monsieur le conseiller René Morrissette et monsieur le conseiller Alain Lévesque,*

*formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Gaétane Désilets.*

## **RÉSOLUTION 13-055**

### **MAINTIEN DES CARPES ASIATIQUES HORS DES GRANDS LACS ET DU FLEUVE SAINT-LAURENT**

**CONSIDÉRANT** que les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent représentent la plus grande source d'eau douce de surface dans le monde et qu'ils constituent un écosystème diversifié et dynamique crucial au bien-être économique et à la qualité de vie des citoyens canadiens et états-uniens du bassin;

**CONSIDÉRANT** qu'une des plus importantes menaces potentielles provient de trois espèces de carpes asiatiques, soit la carpe argentée, la carpe à grosse tête et la carpe noire;

**CONSIDÉRANT** que les carpes asiatiques se sont établies comme espèces dominantes à plusieurs endroits dans le bassin, réduisant ou éliminant les populations d'espèces indigènes plus désirables grâce à leur vorace consommation de nourriture et leur prolifique reproduction;

**CONSIDÉRANT** que les carpes asiatiques menacent de migrer dans les Grands Lacs à plusieurs points d'entrée dans le système;

**CONSIDÉRANT** que lorsqu'une espèce envahissante s'établit dans un écosystème, il est excessivement difficile de l'éradiquer; elle endommage sérieusement l'écosystème et elle encourt des coûts majeurs en mesures de contrôle;

**CONSIDÉRANT** que les citoyens du Canada et des États-Unis ont exprimé leurs inquiétudes face aux carpes asiatiques et aux autres espèces exotiques envahissantes et qu'ils demandent une action rapide;

**CONSIDÉRANT** que l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent a pris position par la voie d'une résolution stipulant que la séparation physique des bassins du fleuve Mississippi et des Grands Lacs dans le Système navigable de la région de Chicago offre le moyen le plus efficace d'empêcher la migration des carpes asiatiques vers le lac Michigan;

#### **EN CONSÉQUENCE**

**SUR PROPOSITION DE      Monsieur Guy Richard**

#### **IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :**

La prévention de la migration des carpes asiatiques dans l'écosystème Grands Lacs-Saint-Laurent doit être évaluée dans les plus brefs délais par toutes les parties concernées;

La séparation physique est le moyen le plus efficace d'empêcher l'entrée des carpes asiatiques dans le lac Michigan par le Système navigable de la région de Chicago;

région de Chicago d'ici décembre 2013 et devrait considérer l'option de la séparation physique d'une manière juste et exhaustive;

Le *U.S. Army Corps of Engineers* et toutes les instances canadiennes et états-uniennes continuent l'opération de la barrière électronique, la pêche commerciale intensive et toutes autres méthodes visant à empêcher l'entrée des carpes asiatiques dans les Grands Lacs tant qu'une solution à long terme ne sera pas trouvée et implantée;

Des travaux additionnels devraient être entrepris pour développer davantage les détails du rapport « Restoring the Natural Divide » avec un accent sur le financement des travaux d'infrastructure nécessaires;

Lorsqu'une option privilégiée sera identifiée, Ville de Bécancour travaillera à son implantation dans les plus brefs délais en fonction de ses disponibilités financières.

**ADOPTÉE**

Bécancour, ce 5 février 2013

(s) Gaétane Désilets  
Gaétane Désilets, mairesse

(s) Maude Chartier  
Me Maude Chartier, assistant greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
Le 22 février 2013

  
Me Maude Chartier  
Assistant greffier de Ville de Bécancour

**Courrier :** Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent  
**Classement :** Dépôt 10